



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement

Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de
l'Énergie



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XXIX

Informations relatives à la détention d'animaux exotiques non domestiques visée à la rubrique 92.53.02

- 1° Nom latin de l'animal (genre, espèce), ordre et classe zoologique auquel il appartient, nom vernaculaire (commun), le cas échéant.

Si + de 5 animaux, joindre en annexe selon le modèle ci-dessous :

	Genre	Espèce	Ordre	Classe	Nom commun
Animal 1					
Animal 2					
Animal 3					
Animal 4					
Animal 5					
Exemple	Bubo	Virginiensis	Strigiformes	Oiseaux	Grand-duc d'Amérique



Informations relatives à la détention d'animaux exotiques non domestiques visée à la rubrique 92.53.02

2° Nombre d'animaux par espèce.

Si + de 5 espèces, joindre en annexe selon le modèle ci-dessous :

	Nom latin (genre + espèce)	Nombre d'animaux
Espèce 1		
Espèce 2		
Espèce 3		
Espèce 4		
Espèce 5		

3° S'il s'agit d'espèces protégées en vertu de l'annexe A du Règlement (CE) 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, les documents officiels requis en vertu de cette réglementation sont joints (notamment copie des certificats Cites) ou le cas échéant la demande des documents officiels.

S'il s'agit d'une espèce non reprise dans une liste positive établie en vertu de l'article 3bis, § 1^{er}, de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, l'agrément délivré par le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement pour la détention d'un tel animal par un particulier est joint ou le cas échéant la demande d'agrément.

4° But de la détention :

- Reproduction
- Intérêt personnel
- Étude scientifique
- Pratique de la fauconnerie
- Autre :

5° Mesures de sécurité :

- a. Moyens ou dispositifs prévus ou utilisés pour empêcher les animaux de s'échapper. A détailler en cas d'espèces invasives :
- b. Existe-t-il des procédures d'urgence si un animal s'échappe, attaque, mord ou blesse quelqu'un ? Si oui, lesquelles ?

Les points c et d suivants sont à remplir uniquement pour la détention d'animaux venimeux ou dangereux visée aux rubriques 92.53.02.01 et 92.53.02.03 :

- c. Protocole de sécurité élaboré par l'exploitant en cas de détention d'animaux dangereux et/ou venimeux :
- d. Nom de la personne ou des personnes habilitées à remplacer l'exploitant en cas d'absence prolongée :

Informations relatives à la détention d'animaux exotiques non domestiques visée à la rubrique 92.53.02

6° Effluents produits par les animaux :

6.1. Type d'effluents : solides fientes liquides

A) Lieu de stockage :

Dans l'établissement : OUI NON

B) Mode de stockage :

B.1. infrastructures (conteneur, poubelle,...) : OUI NON

Si oui : B.1.1. : volume (m³)

B.1.2. : dans un local fermé ? OUI NON

B.2. aire bétonnée (fumière) : OUI NON

Si oui : B.2.1. : volume (m³)

B.2.2. : surface de l'aire bétonnée (m²)

B.2.3. : aire couverte ? OUI NON

B.2.4. : volume de la citerne équipant la fumière (m³)

B.2.5. : système de contrôle d'étanchéité OUI NON

B.3. citerne : OUI NON

Si oui : B.3.1. : volume (m³)

B.3.2. : système de contrôle d'étanchéité ? OUI NON

C) Fréquence d'évacuation vers l'aire de stockage ou une autre destination ?

D) Destination finale des effluents :

D.1. : valorisation en agriculture : OUI NON

D.2. : autre (préciser) :

6.2. Traitement des effluents : OUI NON

Si oui, décrire :

.....
.....
.....
.....

7° Hygiène, santé :

7.1. Fréquence de nettoyage des cages, terrariums, locaux d'hébergement :

7.2. Vaccins vétérinaires éventuels avec copie des certificats de vaccination :

.....
.....
.....



Informations relatives à la détention d'animaux exotiques non domestiques visée à la rubrique 92.53.02

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisation de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige..

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant la direction extérieure du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi
Rue de l'Écluse 22
B - 6000 Charleroi

Tél. : 071/654780
E-mail : rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Liège
Rue Montagne Ste-Walburge 2
B - 4000 Liège

Tél. : 04/2245757
E-mail : rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Mons
Place du Béguinage 16
B - 7000 Mons

Tél. : 065/328200
E-mail : rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39
B - 5000 Namur

Tél. : 081/715344
E-mail : rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Sur demande via [formulaire](#) vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](#).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be